

**Sujet :**

Proposition adressée à \_\_\_\_\_,  
(Inscrire la MRC ou au conseil de ville de la municipalité)

relativement à la recherche et l'application de solutions pour aider les citoyens propriétaires et les organismes gestionnaires de bâtiments anciens à assurer leurs biens et ce, dans de justes conditions.

**Préambule :**

Depuis plusieurs mois, l'actualité nous présente des citoyennes et citoyens propriétaires ou des organismes gestionnaires de bâtiments anciens qui tentent en vain d'assurer ou de renouveler les assurances de leur immeuble à des conditions et coûts acceptables. Plusieurs sont contraints à signer plus d'un contrat avec divers assureurs puisque bon nombre de compagnies ne veulent plus assurer ces biens en totalité.

Au Québec, on compte près de 350 000 citoyens propriétaires et des dizaines d'organismes gestionnaires de bâtiments anciens. La grande majorité de ces bâtiments ne possède pas de statut légal de protection. Ils ne sont donc pas soumis à un encadrement législatif supplémentaire aux règles d'urbanisme habituelles. Malgré cela, les assureurs font peu de distinction entre un bâtiment dit « patrimonial » et un bâtiment sans statut légal. Les bâtiments anciens appartenant à des citoyens soucieux de préserver ce riche patrimoine bâti sont donc assimilés au même groupe que les bâtiments avec statut particulier dont l'assurabilité peut être plus complexe parce que soumise à des contraintes légales. Bien que des bonifications aient été apportées aux informations disponibles sur la plate-forme virtuelle du Bureau d'assurance du Canada, ces efforts d'information et de sensibilisation auprès des assureurs demeurent largement insuffisants.

Le Ministère de la Culture et des Communications se penche sur cette question depuis plusieurs années sans avoir à ce jour, proposé de solutions pour aider à assurer notre patrimoine bâti ancien. Depuis plus de dix ans, l'APMAQ (association des Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec) s'est engagée dans la réflexion sur l'accès à l'assurance pour les bâtiments anciens. Un comité travaille activement à trouver des solutions d'avenir. Le MCC soutient financièrement cette initiative.

**Devant cet état de la situation, nous proposons ce qui suit :**

ATTENDU QUE le patrimoine québécois est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée par l'ensemble des intervenants : le Gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

ATTENDU QU' il existe près de 350 000 citoyens propriétaires et des dizaines d'organismes gestionnaires de bâtiments anciens à travers tout le Québec;

ATTENDU QUE les actions de plusieurs compagnies d'assurance compromettent actuellement l'application des nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités dans la mise en place d'outils d'identification et de gestion durable du patrimoine bâti;

ATTENDU QUE la problématique d'assurabilité des bâtiments patrimoniaux contribue à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE l'impact d'un refus d'assurance, de clauses ou de tarifications déraisonnables peut créer des préjudices majeurs aux propriétaires de biens anciens, qu'ils soient citoyens ou organismes gestionnaires;

ATTENDU QUE les citoyens propriétaires et les organismes gestionnaires de bâtiments patrimoniaux au Québec demandent de l'aide à tous les niveaux d'intervention pour les accompagner dans la résolution de cette problématique;

ATTENDU QUE la Fédération Histoire Québec et l'APMAQ (Association Propriétaires de maisons anciennes du Québec) représentent des citoyens et des organismes gestionnaires de bâtiments anciens aux prises avec ce problème grandissant;

En conséquence, nous vous demandons de soutenir cet élan citoyen, de vous joindre à nous et d'adopter cette proposition de demander au gouvernement du Québec et ce, tous ministères confondus :

1. D'intervenir dans la recherche et l'application de solutions pour aider les citoyens propriétaires et organismes gestionnaires de biens anciens à assurer leurs biens, et ce, dans de justes conditions;
2. D'inciter les instances gouvernementales fédérales à contribuer à la recherche desdites solutions puisque cet enjeu est présent à l'échelle pancanadienne.

Merci de votre collaboration.